

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 3 juillet 2014 portant nomination au conseil d'administration
de l'Établissement public du Parc national de Port-Cros**

NOR : DEVL1415139A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 3 juillet 2014 :

I. – Sont nommées membres du conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national de Port-Cros à compter de la date de la signature du présent arrêté jusqu'au 29 avril 2015 les personnes suivantes au sein du collège des collectivités territoriales :

M. Hubert Falco, titulaire, M. Gilles Vincent, suppléant, représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre du département du Var ayant pour membre la commune d'Hyères-Toulon provence Méditerranée.

II. – Les représentants de la commune d'Hyères ayant redésigné les mêmes personnes suite aux élections municipales, l'arrêté du 29 avril 2009 modifié portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national de Port-Cros demeure inchangé dans sa rédaction.